



Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

Situation du contrat Bogatyr Prestige

2 messages

Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

15 novembre 2025 à 16:51

À : Xavier Bruez

Cc : Emmanuel Da Silva <cm.emmanuel.dasilva@gmail.com>, contact@cb-renaissance.fr, Rémi ALLARD , Magali MIRTELLI , Joaquim Deazevedo

Monsieur Bruez,

Suite à la réunion du Conseil syndical du 7 octobre 2025, à laquelle vous étiez présent, nous avons abordé le sujet du coordinateur de la société Bogatyr Prestige. Vous nous aviez alors indiqué envisager éventuellement l'arrêt de ce contrat.

Depuis, plusieurs faits graves sont venus confirmer la nécessité de cette décision. Nous avons été alertés qu'un locataire ayant installé des caméras de vidéosurveillance dans les parties communes a envoyé une vidéo à cette même copropriétaire, salariée de Bogatyr Prestige à l'accueil. Celle-ci aurait ensuite montré ces images à d'autres personnes. Ces pratiques sont inacceptables et nuisent gravement au bon fonctionnement de la résidence.

Les demandes adressées à l'entreprise restent sans suite, notamment concernant certains salariés, y compris ce copropriétaire employé. Cette situation ne peut plus durer.

Nous vous rappelons également que l'association vous a adressé un courrier recommandé concernant la présence de caméras non autorisées filmant les parties communes. Vous n'avez apporté aucune réponse à ce jour. La CNIL, mise en copie de ce courrier, a confirmé la réception du dossier et nous a indiqué qu'une enquête allait être diligentée concernant ces dispositifs, ainsi que des enregistrements effectués sans autorisation à partir des ordinateurs de la vidéosurveillance de la copropriété elle-même.

Ce contrat, de nature trimestrielle, ne répond plus aux attentes de la copropriété : les demandes formulées restent ignorées et la qualité des prestations n'est pas conforme aux exigences du poste.

Dans ces conditions, nous considérons que la copropriété ne peut continuer à financer une prestation aussi défaillante.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous confirmer la suite que vous envisagez de donner à ce dossier.

Bien à vous,

Pour l'association
Cannes Beach Renaissance

⚠️ Confidentiel : Ce message est strictement réservé à son(ses) destinataire(s). Toute diffusion, reproduction, ou utilisation non autorisée de son contenu est interdite et peut constituer une infraction (article 226-15 du Code pénal). Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez supprimer ce message et en informer immédiatement l'expéditeur.

Rémi ALLARD

15 novembre 2025 à 18:26

À : Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>, Xavier Bruez

Cc : Emmanuel Da Silva <cm.emmanuel.dasilva@gmail.com>, Magali MIRTELLI , Joaquim Deazevedo , valerie midani , Annie ROUMEJON Franck LENORMAND , Helene ROBALO, Christian ALBERTINI , Mustapha TEHANI

Bonjour,

Le conseil syndical ne partage pas cette demande sur le contrat en cours de Bogatyr Prestige, au contraire nous avons clairement besoin de ce poste cela améliore la réception de notre résidence et nous pouvons voir que

depuis 1 an cela va de mieux en mieux donc il y a nécessité de perdurer et de contracter pour une durée plus longue tout en bloquant les prix afin d'aller dans le sens de la maîtrise des dépenses tout en garantissant un service opérationnel.

Bien à vous.

Rémi ALLARD

De: Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

Envoyé: Samedi 15 novembre 2025 16h51

À: Xavier Bruez

Cc: Emmanuel Da Silva <cm.emmanuel.dasilva@gmail.com>; contact@cb-renaissance.fr
<contact@cb-renaissance.fr>; Rémi ALLARD ; Magali MIRTELLI; Joaquim Deazevedo

Objet: Situation du contrat Bogatyr Prestige

[Texte des messages précédents masqué]